

## **SEANCE du 22 décembre 2017**

### **Modification du temps de travail de l'Agent Administratif :**

Etant donné l'augmentation des tâches administratives au niveau du secrétariat de mairie, le temps de travail de l'Agent Administratif est augmenté. Il passe de 16h à 20h hebdomadaire.

### **Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Le Conseil Municipal adopte le RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Motion contre la décision imposant à la perception de VIGY de ne plus recevoir ou verser de sommes en liquide.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Directeur des Finances Publiques de la Moselle qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la perception de Vigy ne pourrait plus ni recevoir ni verser des sommes en liquide. Pour tout dépôt de fonds, les usagers devraient aller à la perception de Maizières-Lès-Metz.

Cette décision est aberrante car une perception qui ne peut ni verser ni recevoir une somme en espèces n'a plus aucun sens. Les différentes régies communales seront de fait confrontées à des difficultés importantes.

Deux des trois perceptions qui existaient dans l'Est de la région messine ont fermées. Il ne reste que Vigy. Dans une logique de proximité, il est inacceptable de chercher maintenant à liquider la dernière perception de ce secteur géographique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande donc le rétablissement de la perception de Vigy dans la plénitude de ses attributions afin de ne pas obliger les communes à multiplier les interlocuteurs et les démarches et pour faciliter la vie quotidienne des habitants des communes rurales.